



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Secrétariat Général aux affaires départementales
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
Affaire suivie par : Bernadette COURGEY
Tél : 03 84 57 15 50
Télécopie : 03 84 57 15 95
Courriel : bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr

Avis d'enquête publique Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----- Commune de PEROUSE

Une enquête publique sera ouverte du 10 juin 2014 au 10 juillet 2014 inclus, à PEROUSE, siège de l'enquête, sur la demande présentée par la société COUROUX dont le siège social est situé route de Bâle – 90160 PEROUSE qui sollicite l'autorisation d'exploiter en renouvellement et extension une carrière de calcaire située à PEROUSE- lieu-dit « Sous Morveaux ». La production maximale annuelle sera de 300 000 tonnes sur une surface totale de 17 ha 83 a et 35 ca.

La société est répertoriée dans la nomenclature des installations classées sous le régime de l'autorisation pour les rubriques :

- n° 2510-1 : exploitation d'une carrière.
- n° 2515-1a : installation de concassage et de criblage de produits minéraux naturels pour une puissance totale de 802 KW.

Les communes de PEROUSE, BESSONCOURT, CHEVREMONT, DANJOUTIN, DENNEY, EGUENIGUE, OFFEMONT, PHAFFANS, ROPPE, VETRIGNE et VEZELOIS ont une partie de leur territoire située dans un rayon de trois kilomètres autour de l'installation.

Les caractéristiques de l'exploitation figurent dans le dossier établi par le pétitionnaire conformément aux articles R512-2 à R512-9 du code de l'environnement.

Le dossier de demande d'autorisation présenté par la société COUROUX comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est déposé à la mairie de PEROUSE pendant un mois, **soit du 10 juin 2014 au 10 juillet 2014 inclus**, afin que les habitants puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels (- lundi, vendredi de 10 h à 12 h et de 18 h 30 à 20 h, - mardi, jeudi de 10 h à 12 h, et - mercredi de 18 h 30 à 20 h) et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de M. Mickaël COUROUX, Président Directeur Général de la SAS COUROUX – route de Bâle – 90160 PEROUSE - Tél 03 84 21 71 53 ou du Préfet – bureau de l'environnement et de l'urbanisme. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet.

Monsieur Guy BOURGEOIS – ingénieur territorial en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif du 15 mai 2014, recevra les observations qui pourraient être faites sur cette installation.

à la mairie de PEROUSE :

Les	10 et 21 juin 2014	de 10 h	à 12 h,
	25 juin 2014	de 9 h	à 11 h,
	3 et 10 juillet 2014	de 10 h	à 12 h,



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR)

Madame Sylviane FOURE, secrétaire comptable est désignée commissaire enquêteur suppléante. Elle remplace M. Guy BOURGEOIS en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête à la préfecture de Belfort, bureau de l'environnement et de l'urbanisme et dans les mairies des communes comprises dans le périmètre de l'enquête, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents sont également publiés sur le site internet de la préfecture pendant un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus d'exploitation au titre de la législation relative aux installations classées qui résultera de la procédure, est le préfet.

Pour le Préfet et par délégation
le chef du secrétariat Général
aux affaires départementales

Patrick RABASQUINHO